

SEN-007 16/17

QUESTIONS ET REPONSES – LOT 1

Question 1:

Nous sommes une compagnie récemment établie, mais nos employés ont de l'expérience considérable à travailler pour et avec des grandes compagnies de distribution. Est-ce que le Sénat considère cette expérience suffisante pour rencontrer les critères d'évaluation obligatoires O2? Nous travaillerons avec une compagnie réputée qui fournit des uniformes à grande portée.

Réponse 1:

Un offrant (entité corporative) doit démontrer un minimum de 5 ans d'expérience dans la fourniture et la livraison d'uniformes dans les derniers 8 ans pour qualifier contre le critère O2. Une nouvelle compagnie soumettant une offre individuellement ne qualifierait donc pas. Veuillez noter que cette compagnie serait aussi disqualifiée si elle soumet une offre comme co-entreprise, car chaque membre de la co-entreprise doit pouvoir rencontrer les critères obligatoires indépendamment.

Ceci dit, le Sénat sera prêt à accepter une jeune compagnie (Compagnie A) qui soumet une offre en co-entreprise avec un fournisseur établi (Compagnie B), mais seulement si les employés de la compagnie A peuvent clairement démontrer qu'ils ont travaillé ensemble avec la compagnie B pour la fourniture et livraison d'uniformes pour au moins 5 des huit dernières années. Si la compagnie A soumet une offre en co-entreprise avec un autre fournisseur (Compagnie C) avec qui elle n'a pas travaillé auparavant, son expérience ne sera pas acceptée.

Question 2:

L'appel d'offres à commande ne fournit pas de quantités d'items dans l'Appendice A.

Pour pouvoir nous permettre de soumettre une offre avec des détails sur les produits, les prix, et une responsabilité de mesurer chaque employé, nous aurons besoin des renseignements suivants :

- Allocation d'uniformes par employé; et le nombre de composantes par uniforme.

Réponse 2:

Le Sénat commande ses uniformes suivant un modèle « au besoin », et donc n'a pas d'allocation d'uniformes fixe par employé, ni une liste d'items formant les uniformes de chaque groupe d'employé.

Les employés de chacun des 6 services peuvent sélectionner n'importe quel parmi les items retrouvés dans l'appendice A – Liste de prix, du moins qu'ils obtiennent une approbation interne. Le Sénat ne peut donc pas fournir un nombre précis de commandes pour le futur, ni garantir un standard fixe d'allocation d'uniforme par groupe d'employés.

Question 3:

Est-ce que les uniformes doivent avoir des armoiries, de la broderie, ou d'autres symboles d'identification?

Réponse 3:

Les uniformes ne doivent surtout pas avoir d'armoiries ou de symboles extérieurs.

Veillez-vous référer à l'énoncé des travaux (p.26) pour plus de détails :

Marque du fabricant

Aucune mention du fabricant ou de la marque ne doit être visible à l'extérieur du vêtement.

Étiquette

Une étiquette durable doit être fixée à l'intérieur de chaque vêtement; celle-ci doit indiquer, au minimum, les consignes de lavage et la taille du vêtement.

Question 4:

Est-ce que le Sénat peut fournir une valeur approximative du contrat en dollars par an ou pour trois ans?

Réponse 4:

Veillez voir la réponse 2 ci-dessus. Le Sénat ne peut prédire avec certitude le volume de ce contrat pour les prochains trois ans.

Cependant, les dépenses récentes démontrent que la valeur des commandes d'uniformes pour ces groupes d'employés serait d'approximativement 15 000,00\$ par année fiscale.

Question 5:

Est-ce le Sénat pourrait confirmer lesquels des services porteraient les chemises item 1, 2, 3, et 4 mentionnés dans l'appendice A?

Réponse 5:

Veillez voir la réponse 2 ci-dessus. Les employés de chacun des 6 services peuvent sélectionner n'importe quel parmi les items retrouvés dans l'appendice A – Liste de prix.